



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la branche professionnelle.



CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux moyen de CDI est élevé (80 %) mais inférieur à la moyenne du secteur santé.

Cette répartition selon les types de contrats est très stable sur les cinq dernières années.



CONTRATS DIFFÉRENTS EN FONCTION DES TRANCHES D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans se voient proposer une variété plus importante de contrats. Même si le CDI est le contrat le plus répandu, 30 % de ces salariés intègrent les entreprises avec un autre contrat et principalement un CDD.

Dans les autres tranches d'âge, le CDI est le contrat de référence et le taux de CDD baisse notablement.

Répartition des salariés par type de contrat de travail en 2012

Contrat			
CDI	80 %	85 %	85 %
CDD	17 %	11 %	11 %
Apprentissage	2 %	3 %	2 %
Autres contrats	1 %	0 %	2 %



Autres contrats = stagiaires, contrats aidés.

Type de contrat de travail par tranche d'âge

Tranche d'âge/contrat		
< 35 ans	100 %	100 %
CDI	70 %	71 %
CDD	25 %	20 %
Apprentissage	4 %	8 %
Autres contrats	1 %	1 %
35-50 ans	100 %	100 %
CDI	93 %	94 %
CDD	7 %	6 %
Apprentissage	0 %	0 %
Autres contrats	0 %	0 %
50 ans et +	100 %	100 %
CDI	94 %	94 %
CDD	6 %	6 %
Apprentissage	0 %	0 %
Autres contrats	0 %	0 %



Dans la branche, le taux de CDI est de 80 %. Le total de 100 % s'applique à chaque tranche d'âge.



JEUNES SALARIÉS PLUS SOUVENT EN CDD

Le taux de CDD diffère selon les tranches d'âge.

- Il est élevé chez les jeunes, 25 % en moyenne chez les moins de 35 ans.
- Il tombe en revanche à un niveau faible dans les tranches d'âge supérieures : 7 % et 6 % et devient le contrat de travail de référence.

Taux de CDD par tranche d'âge



TAUX DE CDD FLUCTUANT

L'emploi en CDD est proche de la moyenne nationale sur l'ensemble des régions.

Il varie de sept points entre la région Centre où il est au plus bas et les DOM où il est le plus élevé.

Répartition des salariés en CDD par région

Région		
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine	15 %	9 %
Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes	18 %	11 %
Auvergne, Rhône-Alpes	19 %	12 %
Bourgogne, Franche-Comté	20 %	11 %
Bretagne	17 %	13 %
Centre	14 %	10 %
Corse	19 %	13 %
DOM	21 %	14 %
Île-de-France	14 %	11 %
Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées	17 %	12 %
Normandie	16 %	12 %
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	15 %	10 %
Pays de la Loire	19 %	12 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 %	11 %
Moyenne	17 %	11 %

Source : DADS 2012